

doc
CA1
EA
81U51
FRE



Le Canada et UNSSOD II

La Deuxième Session
extraordinaire des Nations Unies
sur le désarmement

Mai/juin 1982



Une perspective canadienne

Le 30 septembre 1981

M

b 2375700

Le Canada et UNSSOD II

La Deuxième Session
extraordinaire des Nations Unies
sur le désarmement

Mai/juin 1982

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures



OCT 4 1982

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

Une perspective canadienne

43-257-502

Ce document a été préparé par M. Robert Reford à la demande expresse du ministère des Affaires extérieures. M. Reford est coprésident du Groupe d'étude canadien sur le désarmement et la maîtrise des armements. Il vit à Toronto; où il est président de la *Reford-McCandless International Consultants Corporation*. Il a été directeur exécutif de l'Institut canadien des affaires internationales de 1971 à 1978. Les opinions qu'il exprime ici n'engagent que lui-même.

DEUXIEME EDITION

LE CANADA
ET LA
DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
DES NATIONS UNIES SUR LE DÉSARMEMENT

INTRODUCTION

La première résolution adoptée à la toute première session de l'Assemblée générale des Nations Unies en janvier 1946 avait pour objet le contrôle international des armements atomiques. Elle portait création d'une Commission de l'énergie atomique, composée des membres du Conseil de sécurité plus le Canada, et chargée de formuler des propositions en vue de:

- l'utilisation de l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques;
- l'élimination des armes atomiques et autres armes de destruction massive;
- la mise en place d'un système de garanties, comportant des activités d'inspection, propres à prévenir les violations.

La Commission a jusqu'ici été incapable de s'entendre sur l'une ou l'autre des propositions qu'elle a élaborées, de sorte que le monde est toujours en quête de moyens de maîtriser les armements nucléaires. Néanmoins, les principes énoncés dans la résolution ont guidé tous les efforts internationaux déployés pour trouver une solution.

La Charte des Nations Unies autorise l'Organisation à s'occuper du désarmement.* L'article 11 stipule en effet que l'Assemblée générale *"peut étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la*

*Aux Nations Unies, le terme "désarmement" s'emploie dans un sens très large et couvre toutes les questions liées à la maîtrise, à la réglementation ou à la destruction des armements. Les experts distinguent entre le "désarmement", qui se traduit par la réduction effective des armements, et le "contrôle des armements", qui vise à réglementer les quantités, les différents types et les régions géographiques où ils sont déployés. Aux Nations Unies, on parle plutôt de "limitation des armements" que de "contrôle des armements".

réglementation des armements”, et l'article 26 attribue au Conseil de sécurité la responsabilité d'élaborer des plans *“en vue d'établir un système de réglementation des armements”*.

Le Canada a été invité à faire partie de ce premier organe de négociation parce qu'il avait collaboré pendant la guerre avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne aux recherches sur l'énergie atomique. Il a fait partie de presque tous les organes de négociation institués depuis et manifesté un vif intérêt pour les questions de désarmement et de contrôle des armements.

De tous les pays en mesure de fabriquer des armes nucléaires, le Canada fut aussi le premier à y renoncer de son propre chef, par une décision du gouvernement annoncée à la Chambre des communes en décembre 1945.

L'ONU n'a pas répondu aux attentes de ses membres fondateurs comme instrument premier de préservation de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi des groupes de nations se sont bientôt formés pour chercher d'autres solutions. L'un des premiers fut l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), composée du Canada, des Etats-Unis et de certains pays de l'Europe de l'Ouest. Par la suite, ce sont les nations de l'Europe de l'Est qui se sont regroupées en signant le Pacte de Varsovie. Avec l'apparition de ces nouvelles alliances, les négociations sur le contrôle des armements ne sont plus restées l'apanage exclusif des Nations Unies. Les Etats-Unis et l'Union soviétique, les deux superpuissances dotées des plus gros arsenaux de fusées intercontinentales, ont entamé leurs entretiens bilatéraux sur la limitation des armements stratégiques (SALT), tandis que l'OTAN et le Pacte de Varsovie ont engagé les négociations sur les Réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR). L'existence de ces organisations régionales a aussi eu des répercussions sur la composition des divers comités et commissions que les Nations Unies ont mis sur pied pour faciliter les négociations en matière de désarmement.

Au début, seuls les Etats dotés d'importantes forces armées en faisaient partie. L'hypothèse était qu'il serait plus facile à un petit groupe de parvenir à une entente, mais les progrès furent lents à venir et d'autres Etats exigèrent bientôt d'avoir eux aussi voix au chapitre. C'est pourquoi l'organe de négociation, qui ne comptait que cinq membres en 1954 (Grande-Bretagne, Canada, France, Etats-Unis et URSS), est passé à dix en 1959 (cinq de l'OTAN et cinq du Pacte de Varsovie), puis à 18 en 1962 (ces mêmes dix plus huit pays non alignés), à 26 en 1969 (huit pays de plus, dont deux occidentaux, deux socialistes et quatre non

alignés) et, enfin, à 40 en 1979 (les cinq Etats dotés d'armes nucléaires, 21 non-alignés, sept autres de l'OTAN et sept autres du Pacte de Varsovie).

Les Nations Unies ont proclamé les années 70 Décennie du désarmement. Ses principales réalisations sont:

1. Le Traité sur la non-prolifération (TNP).* Il s'agit d'une tentative pour empêcher que d'autres pays viennent à être dotés d'armes nucléaires. En effet, les Etats déjà dotés de telles armes se sont engagés à ne pas en approvisionner les pays qui en sont privés et à ne pas leur transmettre la technologie nécessaire, mais ils ont promis de partager leur connaissance des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Canada n'a pas pris à la légère les obligations découlant de son adhésion au Traité et a assorti de conditions très strictes ses ventes d'uranium et de réacteurs CANDU à des fins de production d'électricité. Le gouvernement a accepté de sacrifier certains avantages commerciaux pour contribuer lui aussi à la non-prolifération des armes nucléaires. Cependant, toutes les nations ne voient pas le TNP de cette façon. Certaines y voient même une forme de discrimination.

2. La Convention sur les armes bactériologiques (biologiques). Une convention interdisant la mise au point, la production et le stockage de telles armes a été ouverte à la signature en 1972 et est entrée en vigueur en 1975. Les signataires ayant accepté de détruire tout stock de ces armes qu'ils puissent avoir en leur possession, il s'agit du premier accord multilatéral prévoyant la destruction effective d'armements existants.

3. Les accords SALT. Le premier accord a été signé en 1972 et interdisait entre autres le déploiement de missiles anti-missiles (ABM). Dans l'accord SALT II, signé en 1979, les deux parties convenaient de ne pas dépasser un nombre limite de missiles balistiques intercontinentaux et de missiles balistiques lancés par sous-marin (ICBM et SLBM). Cet accord n'a cependant jamais été ratifié, le Président Carter l'ayant retiré du Sénat après l'invasion soviétique de l'Afghanistan. Les SALT sont des entretiens bilatéraux entre les Etats-Unis et l'URSS et les accords qui en résultent n'engagent que ces deux pays. Or, pour être vrai-

*Ouvert à la signature en 1968, le TNP est entré en vigueur en 1970.

ment efficace, le contrôle des armements doit s'étendre aux autres Etats dotés d'armes nucléaires, à savoir la Grande-Bretagne, la France et la Chine.

UNSSOD I

En 1978, l'Assemblée générale des Nations Unies a tenu une première Session extraordinaire sur le désarmement (UNSSOD I)*; le Document final qui en est issu est tout à fait remarquable. Il renferme 129 paragraphes répartis entre une Introduction, une Déclaration, un Programme d'action et diverses recommandations sur le mécanisme des négociations ultérieures. Ce qu'il y a de plus remarquable à propos de ce document, c'est qu'il a été adopté par consensus, c'est-à-dire qu'aucun des 149 pays participants n'a voulu s'y opposer. Certains ont pu avoir des réserves au sujet de l'un ou l'autre paragraphe, mais ces dernières sont restées secondaires par rapport à ce qu'on considérait comme le plus important, à savoir l'adoption d'un document qu'on pourrait qualifier de nouvelle charte du désarmement.

A la lecture du Document final, on se rend très bien compte qu'il n'est pas l'oeuvre d'un seul auteur. On y trouve des répétitions et des coupures, comme si des segments de divers documents préliminaires y avaient été incorporés en entier. De toute évidence, les négociations ont dû être très serrées. Néanmoins, on y expose en long et en large les raisons pour lesquelles le désarmement est jugé essentiel à la sécurité et au bien-être de la planète et les moyens par lesquels on pourrait le réaliser. L'objectif ultime étant, bien entendu, le désarmement général et complet, le Programme d'action établit comme suit les priorités pour les négociations (para. 45):

- armes nucléaires;
- autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques;
- armes classiques, y compris toute arme pouvant être considérée comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination;
- réduction des forces armées.

*UNSSOD: United Nations Special Session on Disarmament.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, s'y est conformé rigoureusement lorsqu'il a établi les priorités du Canada peu après son entrée en fonctions:

1. "...encourager la poursuite des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT).
2. "...promouvoir la conclusion d'un traité global et multilatéral interdisant les essais d'armes nucléaires.
3. "...une convention visant à interdire toutes les armes chimiques.
4. "...la mise au point d'un régime efficace de non-prolifération s'inspirant du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP).
5. "...limiter et réduire les forces classiques." (Tiré d'une allocution prononcée à Winnipeg, le 13 juin 1980, devant le Mouvement canadien pour une fédération mondiale)

Le Document final précise que les accords devraient prévoir "des mesures de vérification adéquates jugées satisfaisantes par toutes les parties intéressées, de manière à créer la confiance nécessaire et à assurer le respect de ces mesures par toutes les parties" (para. 31). Dans un monde désarmé, les Etats ne pourraient avoir à leur disposition "que les effectifs, installations, armements et forces non nucléaires qui sont reconnus nécessaires pour maintenir l'ordre intérieur et protéger la sécurité personnelle des citoyens et pour leur permettre de fournir l'appui et le personnel convenu pour une force de paix des Nations Unies" (para. 111).

UNSSOD II

Il était convenu qu'une deuxième Session extraordinaire sur le désarmement (UNSSOD II) aurait lieu: elle se déroulera en mai et juin 1982. Un comité préparatoire s'est réuni et il apparaît d'ores et déjà que les principaux points de discussion seront les suivants:

– examen des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action;

- examen du fonctionnement du nouveau mécanisme de négociation;
- étude d'un programme global de désarmement;
- nouvelles initiatives et propositions;
- adoption d'une déclaration réaffirmant l'adhésion au Document final de la première Session extraordinaire sur le désarmement.

Il y aura, bien entendu, un débat général auquel sont susceptibles de prendre part un certain nombre de chefs d'Etat et de gouvernement. Sans aucun doute, beaucoup d'entre eux se diront déçus de constater que les progrès réalisés depuis 1978 sont bien minces. L'accord SALT II a été signé mais non ratifié et rien n'indique encore que les entretiens sur les armements stratégiques reprendront entre les deux superpuissances. Les négociations en vue de l'interdiction absolue des essais d'armes nucléaires ont traîné en longueur sans pour autant aboutir. Celles concernant l'interdiction des armes chimiques et des armes radiologiques n'ont guère connu un meilleur sort. Au milieu de 1981, le seul accord de contrôle des armements était la Convention sur l'interdiction ou la restriction de l'utilisation de certaines armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Elle renferme trois protocoles qui interdisent respectivement:

- les attaques incendiaires dirigées contre les villes et les autres zones où se concentre la population civile, même s'il s'y trouve des objectifs militaires;
- les pièges explosifs attachés au corps des blessés ou des malades, aux aliments et aux boissons, aux ustensiles de cuisine et aux jouets, ou dissimulés près des sépultures et des installations médicales;
- les armes qui éparpillent des fragments faits de substances indécélables aux rayons X, telles le verre ou le plastique.

Au regard du désarmement global, c'est là un bien modeste pas en avant. Par contre, il montre que des accords peuvent être conclus même en période de grave tension internationale. Les négociations ont été fructueuses en dépit d'événements comme l'invasion de l'Afghanistan, la crise polonaise, la prise d'otages à l'ambassade de Téhéran ou les tensions croissantes entre Israël et ses voisins arabes. Peut-être que les pressions exercées à la deuxième Session extraordinaire ouvriront la voie à d'autres réalisations concrètes de ce genre.

Au lendemain de la première Session extraordinaire, un cer-

tain nombre d'études spécialisées ont été commandées sur divers aspects du désarmement et de la course aux armements. Elles devraient ajouter à nos connaissances dans ces domaines et peut-être générer de nouvelles idées.

CONJONCTURE POLITIQUE

Comme la deuxième Session extraordinaire sur le désarmement ne peut évidemment pas se dérouler en vase clos, la conjoncture internationale exercera à coup sûr une influence sur ses débats et leurs résultats. Il est impossible de prévoir exactement quels facteurs influenceront la session, mais ceux-ci ne sont certainement pas à écarter:

1. **Les relations entre les deux superpuissances.** D'ici mai 1982, on devrait savoir si les négociations SALT se poursuivront et si les superpuissances peuvent effectivement limiter le déploiement de nouvelles armes nucléaires en Europe. L'administration Reagan prend bien son temps pour formuler sa politique en matière de contrôle des armements et semble davantage préoccupée par le rétablissement de la puissance militaire des Etats-Unis. Les intentions de Moscou paraissent plus engageantes à prime abord, mais il reste à voir si les paroles se traduiront par des actes concrets. Une chose est certaine, cependant: il y aura progrès si les superpuissances s'entendent entre elles; il n'y en aura sans doute pas si elles sont en mauvais termes.

2. **Le dialogue Nord-Sud.** Les tensions économiques entre le Nord et le Sud, entre les riches nations industrialisées et les pays pauvres en développement, seront présentes dans les débats de la session. On avance souvent, et c'est bien compréhensible, que les sommes d'argent consacrées à la défense diminuent d'autant les ressources disponibles pour le développement. La relation entre désarmement et développement fait d'ailleurs l'objet d'un rapport d'experts qui sera présenté à la 36^e session de l'Assemblée générale en 1981.

3. **La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).** La réunion de Madrid s'est étirée jusqu'au milieu de l'été avant d'être ajournée jusqu'au mois d'octobre. Parmi les questions qu'il reste à trancher, il y a la tenue possible d'une Conférence sur le désarmement en Europe (CDE), décision assu-

jettie, semble-t-il, à la nécessité d'un certain équilibre dans les recommandations finales de la réunion. En d'autres termes, les propositions concernant les droits de l'homme doivent-elles être incluses au même titre que les mesures propres à renforcer la confiance? La crise polonaise s'est constamment profilée à l'arrière-plan des discussions de Madrid, et tout ce qui risque de compromettre le déroulement de la CSCE pourrait avoir des conséquences au delà des frontières de l'Europe.

4. Le Moyen-Orient. Toujours un point chaud du globe, cette région semblait s'acheminer vers l'une de ses plus graves crises à mesure que l'année 1981 avançait. Le nouveau gouvernement du Premier ministre Menachem Begin se fera-t-il plus militant et plus intransigeant? Washington continuera-t-elle d'approvisionner Israël en matériel militaire? Imposera-t-elle des conditions plus strictes? L'Union soviétique épousera-t-elle plus ouvertement la cause arabe, en particulier celle de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP)? Quels seront les effets de l'attaque préemptive d'Israël contre le réacteur nucléaire en Irak?

5. Le climat économique international. La persistance des niveaux élevés de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage pèsera aussi dans les débats. A cause de ces facteurs, les nations industrialisées ont tendance à se refermer sur elles-mêmes, le protectionnisme et le nationalisme économique prennent le dessus. En pareille situation, on pourrait s'attendre que les gouvernements saisissent la moindre chance de réduire leurs dépenses militaires, mais l'expérience a montré qu'il n'en était rien.

Conscients de l'incidence que des facteurs externes peuvent avoir sur l'avenir de la sécurité internationale, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, déclarait le 13 juin:

"Une guerre nucléaire n'est ni imminente, ni inévitable, mais elle n'est nullement impossible. Aucune grande puissance ne souhaite une guerre générale. Cependant, la politique mondiale reflète de plus en plus les menaces dirigées contre la paix et procédant de l'inégalité des ressources, des pressions démographiques, des progrès technologiques et des changements culturels." (Tiré d'une allocution prononcée à Winnipeg, devant le Mouvement canadien pour une fédération mondiale)

LES GROUPES EN PRÉSENCE AUX NATIONS UNIES

L'ONU est une organisation politique composée de 154 Etats membres et fondée sur *"le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres"* (Charte des Nations Unies, para. 1 de l'art. 2). Dans la pratique, toutefois, elle fonctionne par l'intermédiaire d'une série de groupes. Les uns obéissent à des facteurs géographiques et s'intéressent à des questions comme la représentation régionale aux différents comités et commissions. Les autres obéissent aux intérêts communs de leurs membres et agissent à la manière de caucus politiques. Comme le veut l'usage, trois de ces caucus étaient réunis à la première Session extraordinaire sur le désarmement, ainsi qu'au Comité préparatoire de la deuxième Session extraordinaire sur le désarmement:

- a) **Le Groupe des non-alignés**, qui comprend essentiellement des nations de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine, mais aussi d'autres comme la Yougoslavie.
- b) **Le Groupe des pays socialistes**, qui comprend les nations à gouvernement communiste, à l'exception de la Chine et de la Yougoslavie.*
- c) **Le Groupe Barton des nations occidentales et autres nations aux aspirations analogues**, qui comprend les membres de l'OTAN, l'Australie, l'Espagne, l'Irlande, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Son nom lui vient de William H. Barton, ancien représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, qui fut le premier à le convoquer.

Evidemment, il peut y avoir des variations. Ainsi, lors de la session du Comité préparatoire, Cuba et l'Éthiopie ont assisté aux réunions de deux groupes, les non-alignés et les pays socialistes. Il est arrivé aussi que les pays nordiques se réunissent à part. Enfin, dans le Groupe Barton, les membres de la Communauté européenne essaient généralement de se donner à l'avance une politique commune.

Ces caucus seront présents à la deuxième Session extraordi-

*Aux Nations Unies, ces nations sont officiellement qualifiées de "socialistes" plutôt que de "communistes".

naire. C'est entre eux que se négocieront les accords portant aussi bien sur les questions de forme que sur les questions de fond. Chacun défendra ses propres causes et fera valoir ses intérêts particuliers. On peut s'attendre que:

- les non-alignés insistent pour que les sommes d'argent épargnées grâce aux réductions des dépenses militaires soient consacrées à des programmes de développement économique et continuent de critiquer les politiques nucléaires d'Israël et de l'Afrique du Sud;

- les puissances non nucléaire pressent les Etats dotés d'armes nucléaires d'engager un véritable processus de désarmement et de partager leurs connaissances afin d'étendre l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire;

- les pays socialistes exercent des pressions pour faire accepter les propositions soumises par le secrétaire général Leonid Brejnev lors du 26^e Congrès du Parti communiste soviétique, tenu en février 1981;

- les nations occidentales insistent sur une vérification adéquate de toutes les mesures de désarmement ou de contrôle des armements;

- les alliances régionales se prononcent pour ou contre les propositions visant à faire de leur région une zone dénucléarisée ou une zone de paix;

- chacun reproche aux deux superpuissances de n'avoir pas été à la hauteur des engagements contractés à la première Session extraordinaire et, avant cela, dans le TNP, et les enjoint de mieux assumer leur rôle de chefs de file en donnant un meilleur exemple de désarmement.

LE COMITÉ DU DÉSARMEMENT

Le Document final de la première Session extraordinaire sur le désarmement fait état du consensus intervenu au sujet du mécanisme nécessaire à la poursuite du désarmement et du contrôle des armements. Pour un maximum d'efficacité, y lit-on, deux types d'organes sont nécessaires, des organes délibérants et des organes de négociation (para. 113). L'Assemblée générale devrait rester le principal organe délibérant (para. 115) et, à l'avenir, sa Première Commission ne devrait s'occuper "*que de questions de désarmement et des questions connexes liées à la sécurité internationale*" (para. 117). Il est créé une Commission du désarmement composée de tous les Etats membres des

Nations Unies et chargée de faire une étude plus approfondie des points discutés par la Première Commission (para. 118), ainsi qu'un Comité du désarmement défini comme *"un forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, de dimension limitée et prenant ses décisions par consensus"* (para 120).

Dans sa composition finalement arrêtée, le Comité du désarmement compte 40 membres. Pour la première fois, les cinq Etats dotés d'armes nucléaires s'y trouvent réunis. Ce n'était pas le cas des comités précédents, puisque la France en était absente depuis 1961 et que la République populaire de Chine n'y avait pas participé depuis son admission à l'ONU en 1971. Le Comité comprend aussi 21 pays non alignés et 14 nations dont une moitié fait partie de l'OTAN et l'autre, du Pacte de Varsovie. Conçu de toute évidence pour être le principal organe de mise en oeuvre des recommandations de la première Session extraordinaire, le Comité du désarmement a été lent à démarrer, se heurtant à toutes sortes de difficultés attribuables sans doute aux mécontentements qui opposaient alors les superpuissances. Pour certains membres, cette participation directe aux négociations sur le désarmement est une expérience nouvelle. Leur désir d'accomplir des progrès tangibles est aussi grand que celui de toute autre nation, mais dans bien des cas, ils n'ont pas à leur disposition toute la panoplie d'experts gouvernementaux ou autres qui leur permettrait de traduire ce désir en une politique articulée. Parfois, les seules personnes à se tenir au courant des sujets à l'étude sont les membres des missions détachées auprès de l'ONU à New York et à Genève; elles sont laissées à elles-mêmes parce que leur pays n'a pour les épauler ni cellules de réflexion ni groupes d'étude, encore moins un solide réseau d'organisations non gouvernementales. C'est pourquoi les premières réunions du Comité ont été davantage des séances d'information que de négociation proprement dite. Mais l'expérience s'acquiert avec le temps et les choses commencent à changer.

Le Comité du désarmement a mis sur pied quatre groupes de travail chargés respectivement des domaines suivants:

- armes chimiques
- garanties de sécurité négatives
- armes radiologiques
- programme global de désarmement.

Une fois que ces groupes de travail se sont mis à l'oeuvre, on a eu tendance à laisser les beaux discours de côté. Dans un

débat général, il est difficile d'éviter la polémique, mais il n'en va plus de même quand on aborde des sujets spécifiques. Examinons plus attentivement les quatre domaines.

1. Les groupes de travail

a) **Armes chimiques.** Depuis 1976, les Etats-Unis et l'URSS négocient un traité visant à interdire ces armes et à en détruire les stocks déjà constitués. Ces négociations n'ont toujours pas abouti, peut-être, diraient les cyniques, parce que les superpuissances en ont dans leurs arsenaux respectifs et ne veulent pas s'en départir à cause de l'avantage indéniable qu'elles leur procureraient, aux dires de certains stratèges, si une guerre éclatait. Le principal obstacle est celui de la vérification: comment peut-on, en effet, vérifier si les obligations découlant d'un tel traité sont bel et bien respectées? Le problème est loin d'être simple, quand on pense qu'une usine de produits chimiques industriels peut, dans un laps de temps très court, se mettre à fabriquer des produits chimiques destinés à des usage militaires. C'est là un domaine où le Canada fait autorité parce que ses hommes de science sont réputés pour leur connaissance des mesures défensives, dont la mise au point de matériel et de vêtements protecteurs.

b) **Garanties de sécurité négatives.** Jusqu'ici, il n'a pas été possible d'éliminer les armes nucléaires. Peut-on alors trouver un moyen d'éviter ou d'empêcher qu'on ne les utilise? Peut-on amener les puissances nucléaires à promettre de ne jamais s'en servir? A la première Session extraordinaire sur le désarmement, les cinq puissances dotées d'armes nucléaires ont toutes pris un engagement unilatéral en ce sens, mais il n'a pas été possible jusqu'à présent d'imbriquer ces engagements dans un traité international acceptable.

c) **Armes radiologiques.** Il s'agit d'engins qui, distincts des explosifs nucléaires, utilisent des substances radioactives à des fins de destruction. On ne sait pas s'ils existent vraiment, mais les Etats-Unis et l'URSS ont collaboré à la rédaction d'un traité interdisant leur mise au point ou leur production. Présenté au Comité du désarmement en 1979, ce traité a d'abord suscité une réaction de scepticisme, teintée d'un léger ressentiment envers les superpuissances parce qu'il s'agissait en quelque sorte d'un

fait accompli. Au moment d'écrire ces lignes, le Comité ne l'a pas encore approuvé et il se peut qu'on en recommande l'adoption à la deuxième Session extraordinaire sur le désarmement.

d) **Programme global de désarmement.** Lors de sa session de 1979, l'Assemblée générale a demandé au Comité du désarmement d'élaborer un Programme global de désarmement pour le présenter à la deuxième Session extraordinaire. La tâche semblait presque impossible au début, mais les travaux de rédaction sont déjà passablement avancés. Le Comité aura toutefois du mal à obtenir le consensus dont il a besoin parce que certains de ses membres se sont prononcés en faveur d'un Programme très précis qui imposerait notamment des dates limites à l'exécution de certaines mesures.

2. Autres sujets

Le désarmement ne se limite pas aux quatre domaines que nous venons d'examiner. Il y en a beaucoup d'autres que le Comité du désarmement n'aura pas eu le temps d'étudier en détail, mais qui figurent à tout le moins dans le rapport qu'il présentera à la deuxième Session extraordinaire sur le désarmement. Chose certaine, les accords qui en sont encore au stade de projets auront de meilleures chances d'aboutir s'ils ont l'appui du Comité. Voici quelques-uns des sujets qui ne manqueront pas d'être mentionnés:

a) **Les négociations SALT.** La limitation des armements stratégiques est restée en suspens tandis que l'administration Reagan élaborait sa politique. Certaines clauses de l'accord SALT I sont déjà officiellement expirées et l'accord SALT II n'a jamais été ratifié, mais les Etats-Unis et l'URSS se comportent comme si les deux accords étaient en vigueur. Chose certaine, le moindre progrès dans le sens d'une reprise des entretiens SALT aurait un effet positif sur les autres négociations en cours.

b) **L'interdiction absolue des essais d'armes nucléaires.** Des négociations sont en cours à ce sujet entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'URSS. De l'avis des techniciens experts, il est maintenant entendu que les sismographes peuvent distinguer entre un tremblement de terre et une explosion nucléaire souterraine, à moins que la secousse provoquée ne soit vraiment

très faible. Par contre, il sera beaucoup plus compliqué de construire un réseau international de stations capables de détecter les explosions et d'en faire rapport. Les Etats dotés d'armes nucléaires tiennent à poursuivre leurs essais parce que c'est la seule façon pour eux de tester les ogives existantes et d'en mettre au point de nouvelles. Ce qu'on attend d'eux, c'est qu'ils trouvent la volonté politique nécessaire pour arrêter de perfectionner leurs arsenaux respectifs par ces essais souterrains et pour mettre un terme aux progrès techniques qui alimentent la course aux armements. C'est là un autre domaine où le Canada joue un rôle clé. Ses sismologues sont respectés dans le monde entier et ont apporté une contribution majeure aux travaux sur les aspects techniques du problème.

c) **Les armes classiques.** C'est ainsi qu'on désigne aujourd'hui toute arme qui n'est pas classée comme une arme de destruction massive (nucléaire, radiologique, chimique ou biologique). Toutes les guerres qui ont éclaté depuis 1945 – la liste en paraît interminable – ont été faites avec des moyens classiques et se sont déroulées en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Bien des gens considèrent qu'une réglementation internationale des transferts d'armes classiques à destination des pays en développement de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine constituerait une mesure de désarmement très efficace. Mais aux yeux de certains pays en développement, c'est là une autre forme de discrimination à laquelle ils s'opposent farouchement. Du reste, les superpuissances sont aussi à blâmer. Entre 1977 et 1979, elles ont tenté de conclure un accord mais ont échoué, principalement parce que chacune voulait demeurer libre de continuer à approvisionner ses alliés et amis.

d) **Le désarmement et le développement.** Le Document final de la première Session extraordinaire sur le désarmement déclare que *"la course aux armements a des conséquences économiques et sociales si nuisibles que sa poursuite est clairement incompatible avec l'instauration du nouvel ordre économique international fondé sur la justice, l'équité et la coopération"* (para. 16). Les pays en développement font pression auprès du monde industrialisé pour l'amener à réduire ses dépenses militaires et à consacrer les sommes ainsi épargnées à des projets de développement. Rien n'indique cependant que c'est bien ce qui se passerait, même si les budgets militaires étaient réduits considérablement.

e) L'espace extra-atmosphérique. On craint de plus en plus une nouvelle course aux armements dont le théâtre serait l'espace, en dépit du Traité de 1967 qui interdit de placer des armes nucléaires en orbite autour de la Terre. La mise au point d'armes capables de détruire les satellites suscite notamment de vives inquiétudes parce qu'elle porte un dur coup aux efforts de désarmement et de contrôle des armements. En effet, pour effectuer les contrôles nécessaires, on compte énormément sur ce qu'on appelle les moyens techniques nationaux de vérification, ce qui est une façon discrète de décrire la photographie par satellite et l'interception des signaux radio. C'est aussi la notion même de dissuasion qui est en jeu, parce que les satellites permettent de donner l'alerte en cas d'attaque imminente.

f) Les mesures propres à renforcer la confiance. Aussi appelées mesures de confiance, elles ont vu le jour à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), dont l'Acte final comprend des dispositions telles que l'obligation de faire rapport des manoeuvres militaires et d'y autoriser la présence d'observateurs.

Au début de la Conférence d'examen de la CSCE à Madrid, la France, avec l'appui de ses alliés de l'OTAN, faisait savoir que les nouvelles mesures de confiance proposées à la négociation devaient avoir des répercussions militaires, être obligatoires et vérifiables et s'appliquer à tout le continent européen depuis l'Atlantique jusqu'aux monts Oural. Au début de 1981, l'Union soviétique proposait que l'application des mesures de confiance soit étendue à la Russie d'Europe et à une superficie équivalente des territoires de l'OTAN, qu'elles visent en outre les manoeuvres militaires aériennes et navales et qu'elles soient négociées également pour l'Extrême-Orient. Interrompus depuis le milieu de l'été, les travaux de Madrid reprendront à la fin d'octobre. Par ailleurs, le secrétaire général des Nations Unies présentera à la 36^e session de l'Assemblée générale une étude de l'ONU sur les mesures de confiance, réalisée par un groupe international d'experts.

g) La vérification. Elle fait maintenant partie intégrante de toutes les mesures de désarmement. Il semble en effet que les nations ne font plus confiance à la simple signature apposée sur un traité; elles exigent désormais de pouvoir vérifier par des moyens extérieurs si les différents signataires respectent bel et bien leurs obligations. A défaut de l'inspection sur place, qui

soulève encore trop d'objections, on se contente pour l'instant de l'observation par satellite, mais les experts estiment que l'inspection sur place est essentielle dans certains cas. Les parties aux négociations doivent déterminer si elles peuvent accepter une preuve moins qu'absolue du respect effectif des obligations, et quels moyens de vérification leur conviennent mutuellement.

Le Canada a apporté une contribution majeure aux travaux du Comité du désarmement en préparant trois documents sur la vérification, qui s'agit d'un répertoire des propositions avancées au cours des années, d'un document de quantification et d'une analyse théorique du problème. Il reste à voir dans quelle mesure ils serviront à jeter les bases de nouvelles méthodes de vérification susceptibles de figurer dans les futurs accords de désarmement et de contrôle des armements.

LA CONTRIBUTION DU CANADA

Quelle a été la contribution du Canada depuis la première Session extraordinaire sur le désarmement? Il y a d'abord eu la stratégie d'asphyxie proposée par le Premier ministre Pierre Trudeau à cette même session. M. Trudeau avait alors déclaré que ce qui le troublait le plus, c'était "*l'effet d'entraînement*" que le progrès technique exerçait sur la mise au point des armes stratégiques. "*Après tout, disait-il, c'est dans les laboratoires que débute la course aux armes atomiques.*" Il avait ensuite proposé quatre mesures destinées à couper la course aux armements de "*tout ce qui l'alimente*":

1. "*L'interdiction totale des essais afin d'entraver le perfectionnement des armes nucléaires.*" Comme on l'a vu, des négociations sont en cours depuis plusieurs années, mais il ne semble pas y avoir eu de progrès sensibles depuis la première Session extraordinaire.

2. "*Un accord sur l'arrêt des vols d'essai de tous les nouveaux vecteurs stratégiques.*" A part certaines dispositions de l'accord SALT II, aucune proposition officielle n'a encore été faite dans ce sens.

3. "*Un accord interdisant toute production de matières fissibles à des fins d'armement.*" Le Canada a d'ailleurs présenté une résolution à ce sujet à chacune des trois dernières années. Cer-

tains critiques ont objecté qu'il serait difficile de vérifier l'application d'un tel accord, qui d'ailleurs se heurte à un manque d'intérêt évident tant chez les puissances nucléaires que chez les nations dites "quasi nucléaires".

4. "Un accord limitant puis réduisant progressivement les budgets militaires affectés aux nouvelles armes nucléaires stratégiques." Celui-là non plus n'a pas vu le jour.

A la deuxième Session extraordinaire sur le désarmement, M. Trudeau pourrait fort bien exprimer toute sa déception face aux maigres suites données à une idée qui avait pourtant reçu une vaste audience dans les milieux publics et professionnels. Un tel échec tient davantage au climat international qu'aux mesures elles-mêmes, toujours valables aujourd'hui. En effet, au moment où la stratégie d'asphyxie a été présentée, l'accord SALT II était pratiquement devenu une réalité et d'autres mesures s'annonçaient. Malheureusement, tous ces espoirs se sont envolés et beaucoup de gens ont relégué au second plan le contrôle des armements.

Pour sa part, le gouvernement canadien a amélioré ses propres mécanismes. Peu après la première Session extraordinaire, il a annoncé qu'il créait de nouveau le poste de conseiller en matière de désarmement et de contrôle des armements, qu'il confiait à Geoffrey Pearson, fils de feu le Premier ministre Pearson. Créé sous le gouvernement, de M. Diefenbaker, ce poste avait d'abord été occupé par le lieutenant-général E.L.M. Burns. Pearson devenait en quelque sorte son successeur, à cette différence près qu'il était simplement conseiller et devait faire rapport par la voie hiérarchique normale au ministère des Affaires extérieures, tandis que Burns en son temps était conseiller du gouvernement et jouissait d'un accès direct au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

La décision n'en était pas moins importante. Peu après, des crédits étaient affectés à des projets de recherche. Le ministère des Affaires extérieures mettait sur pied un groupe consultatif d'organisations non gouvernementales et lançait une nouvelle publication semestrielle, le *Bulletin du désarmement*. En 1980, il annonçait la création d'un poste permanent d'ambassadeur au désarmement, qu'il confiait à un diplomate canadien des plus chevronnés, M. Arthur Menzies (M. Pearson devenait quant à lui ambassadeur en Union soviétique).

Comme toujours, le Canada a participé activement aux

travaux du Comité du désarmement et aux délibérations de l'Assemblée générale. C'est ainsi qu'à la 35e session de cette dernière, tenue en 1980, il a coparrainé neuf des 43 résolutions adoptées sur 20 sujets différents dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements.

LES VUES DU CANADA SUR LA DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

Le secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, a demandé aux Etats membres de lui faire connaître leurs vues sur l'ordre du jour de la deuxième Session extraordinaire sur le désarmement. Les paragraphes qui suivent sont tirés de la réponse canadienne, datée du 8 avril 1981:

“Le Canada estime que, tant au stade des préparatifs que pendant la session extraordinaire proprement dite, les discussions devront être aussi concrètes et réalistes que possible et respecter certains principes et certaines idées, dont les suivants:

a) le désarmement et la limitation des armements s'inscrivent dans un contexte politique plus large dont ils ne peuvent être dissociés; il est tout à fait vain de formuler des recommandations qui ne tiennent pas compte de la situation internationale;

b) la limitation des armements et la sécurité sont inséparables, et toute discussion qui ne tient pas compte des exigences de sécurité des Etats est également vaine;

c) la seule façon sûre de progresser vers la limitation des armements consiste à conclure une série d'accords spécifiques et vérifiables auxquels soient parties les Etats pour lesquels il y a risque d'affrontement militaire. Les accords qui ont simple valeur de déclaration ne présentent aucune garantie réelle de désarmement;

d) une plus grande franchise est nécessaire pour que l'application des accords puisse être vérifiée de façon efficace. En l'absence d'accords, elle est essentielle pour faire naître la confiance parmi ceux qui s'efforcent de les négocier;

e) les puissances nucléaires se doivent tout spécialement de

négocier des limitations quantitatives aussi bien que qualitatives des armes nucléaires. A cet égard, il faudrait rappeler les mesures envisagées au paragraphe 50 du Document final;

f) indépendamment de cette responsabilité spéciale, il convient de redoubler d'efforts pour réduire le niveau des armes classiques, en ayant recours à l'approche régionale comme étant celle qui a le plus de chances d'aboutir.

"Le Canada espère que la deuxième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement donnera la plus haute priorité aux questions suivantes:

a) poursuite des négociations SALT;

b) conclusion d'un traité multilatéral sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires;

c) conclusion d'un accord sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques;

d) élaboration d'un nouveau régime de non-prolifération fondé sur le traité de non-prolifération;

e) mise au point de mesures concrètes de limitation et de réduction des forces classiques."

Si la deuxième Session extraordinaire parvient à régler ces cinq questions, elle aura fait avancer d'un pas de géant la cause du désarmement. Mais le pourra-t-elle? Sera-t-elle compromise par des événements extérieurs, par exemple un autre Afghanistan ou une autre guerre au Moyen-Orient? Ou découvrirons-nous que les nations, se rappelant que l'accord SALT I fut négocié alors que la guerre faisait rage au Vietnam, sont vraiment déterminées à instaurer un monde de paix et de bonne volonté, protégé par des garanties et des mesures de vérification appropriées? Nous découvrirons-nous prisonniers d'un mauvais sort qui échappe à notre emprise, ou maîtres de notre destin à un degré dont nous n'aurions jamais osé rêver?

SUJETS DE DISCUSSION

On trouvera ci-après une série de questions destinées à stimuler la discussion. Il ne s'agit pas d'un examen sur le désarmement et le contrôle des armements. Bien peu de questions peuvent être tranchées par un "oui" ou par un "non" et presque toutes exigent un effort de jugement, un agencement de priorités, une analyse des risques inhérents au contrôle des armements par opposition aux risques inhérents à l'absence de contrôle. Certaines ont déjà été soulevées dans le document, d'autres non. S'il vous en vient d'autres à l'esprit, n'hésitez pas à les ajouter.

LES NÉGOCIATIONS SUR LE DÉSARMEMENT DEPUIS 1945

1. Pourquoi est-ce l'ONU qui s'est chargée des négociations internationales sur le désarmement?
2. L'ONU est-elle la tribune la plus appropriée?
la tribune la plus efficace?
la meilleure d'une série d'options peu engageantes?
3. Les négociations ont-elles été plus fructueuses lorsque menées par des petits groupes? Les entretiens sur la limitation des armements stratégiques (SALT) sont-ils un exemple à suivre parce qu'ils n'engagent que deux nations?
4. Pourquoi le Canada participe-t-il depuis le début?
Quelle a été sa contribution particulière?
5. Quels sont les principaux obstacles aux accords de désarmement?
le nationalisme?
le manque de confiance?
l'absence d'un système international de sécurité?
les progrès techniques et les armes nouvelles?
6. Est-il possible de vérifier l'application des accords de désarmement?
— entièrement?
— partiellement?
Devons-nous être prêts à accepter une vérification moins que

parfaite?
Jusqu'à quel point?

7. Est-il sage pour un pays d'annoncer qu'il prendra de sa propre initiative certaines mesures de désarmement?
Ces démarches unilatérales sont-elles utiles?
Peuvent-elles inciter d'autres pays à faire de même?
Les recommanderiez-vous pour le Canada?
8. Les accords de désarmement et de contrôle des armements sont-ils plus efficaces lorsqu'ils portent sur des régions géographiques (Antarctique, espace extra-atmosphérique)?
sur des types d'armes (armes chimiques, missiles de croisière)?
sur des missions de forces armées (missiles anti-missiles, guerre anti-sous-marine)?

LE DOCUMENT FINAL DE LA PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE

1. Le Document final représente-t-il un véritable consensus ou essaie-t-il plutôt de camoufler de graves divergences d'opinion?
2. Dans quelle mesure est-il réaliste?
 - entièrement?
 - partiellement?
 - pas du tout?
3. Pourquoi les négociations sur le désarmement ont-elles si peu progressé depuis la première Session extraordinaire?
Est-ce la faute du Document final?
 - des superpuissances?
 - du Tiers monde?
 - des communistes?
4. Le Comité du désarmement créé lors de la première Session extraordinaire a-t-il été efficace?
Lui faut-il plus de temps pour faire ses preuves?
Comment son bilan de réalisations se compare-t-il à celui d'autres organes de négociation?
5. Les priorités établies au paragraphe 45 sont-elles bien choisies?
Comment les réarrangeriez-vous?
Que leur ajouteriez-vous?

6. Comment le Canada peut-il contribuer davantage à la mise en oeuvre des clauses du Document final?
7. Le Document final doit-il être réécrit par la deuxième Session extraordinaire?
Dans l'affirmative, quelles sont vos suggestions?

LES RÉPERCUSSIONS DE LA SITUATION INTERNATIONALE

1. L'état des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique aura-t-il des répercussions sur la deuxième Session extraordinaire? Lesquelles?
2. Quel est l'avenir des négociations SALT?
Ont-elles un avenir?
Par quoi pourrait-on les remplacer?
3. Dans quelle mesure la deuxième Session extraordinaire risque-t-elle d'être touchée par des facteurs externes comme la situation en Afghanistan?
la situation en Pologne?
la situation au Liban?
la situation au Salvador?
la CSCE?
la crise de l'énergie?
les taux d'intérêt et l'inflation?
les relations entre les pays industrialisés et les pays en développement, ou le dialogue Nord-Sud?
la mise au point d'armes nouvelles?
Ou se déroulera-t-elle indépendamment de ce qui se passe dans le monde?
4. Quelles seraient les répercussions de l'accession à la puissance nucléaire d'un nouveau pays qui, de toute évidence, disposerait de ses propres armes nucléaires?
5. Les actes de terrorisme international auront-ils une influence sur le déroulement de la session? Cette dernière prendra-t-elle des mesures pour mettre un terme à de tels actes? Pourrait-elle empêcher le terrorisme nucléaire?

LES POSITIONS FONDAMENTALES DES DIFFÉRENTS GROUPES

1. Dans le domaine du désarmement, quels sont les principaux intérêts des Etats-Unis?
de l'Union soviétique?
des nations non alignées?
des nations en développement?
des Etats dotés d'armes nucléaires?
des Etats qu'on considère généralement comme étant au seuil du nucléaire?
des Etats non dotés d'armes nucléaires?
2. Les Etats d'une même région géographique (Antilles, Asie du Sud-Est) ont-ils des intérêts communs dans le domaine du désarmement?
Ces intérêts communs procèdent-ils davantage de leur proximité géographique que d'autres facteurs?
Le désarmement régional est-il de quelque utilité?
Le désarmement a-t-il des chances de réussir dans certaines régions plus que dans d'autres?
3. L'Europe occupe-t-elle une place particulière dans les négociations sur le désarmement? Pourquoi les négociations sur les Réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR) ont-elles traîné en longueur sans pour autant accroître leurs chances d'aboutir?
4. Quels sont les intérêts communs des différents groupes de nations dans le domaine du désarmement?
Comment peuvent-ils se traduire en démarche concrètes et en accords internationaux?
Y a-t-il des obstacles insurmontables (convictions idéologiques, développement économique) qui empêchent la conclusion d'accords de désarmement entre ces groupes?
5. Faudrait-il accorder une plus grande attention aux mesures propres à renforcer la confiance?
6. Les négociations entre groupes d'Etats aux Nations Unies sont-elles une bonne chose?
Y a-t-il une autre façon de procéder?

LES PRIORITÉS DU CANADA

1. Etes-vous d'accord avec les priorités établies par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan?
Comment les formuleriez-vous?
2. Quelles sortes de pressions faudrait-il exercer pour que soit mise à exécution la stratégie d'asphyxie proposée par le Premier ministre Trudeau?
3. A propos des politiques canadiennes de désarmement, y a-t-il des divergences d'opinion entre différents ministères du gouvernement à Ottawa?
Entre les Affaires extérieures et la Défense nationale?
et Industrie et Commerce?
et Energie, Mines et Ressources?
De telles divergences sont-elles normales au sein de l'appareil gouvernemental?
4. Jusqu'à quel point le Canada peut-il faire pression sur ses alliés plus puissants, comme les Etats-Unis?
Dans quels sens doivent s'exercer ces pressions?
Devons-nous être prêts à critiquer publiquement nos alliés dans une enceinte internationale comme les Nations Unies?
5. Nos priorités doivent-elles reposer avant tout sur
nos intérêts nationaux?
nos obligations internationales?
nos compétences particulières dans le domaine?
nos idéaux?
Comment peut-on faire pour sensibiliser davantage le grand public aux questions qui seront débattues à la deuxième Session extraordinaire?

BIBLIOGRAPHIE

a) Publications régulières

Au Canada, il existe deux périodiques consacrés au désarmement:

Le *Bulletin du désarmement*, publication semestrielle du ministère des Affaires extérieures.

The *Ploughshares Monitor*, bulletin bimestriel de *Project Ploughshares*, groupe d'étude sur la politique militaire du Canada, 321, rue Chapel, Ottawa, K1N 7Z2.

Aux Etats-Unis, *Arms Control Today* est publié par la *Arms Control Association*, 11 Dupont Circle N.W., Washington, D.C., 20036.

b) Autres publications

'Arms Control'. *International Journal*, n° 36 (Summer 1981). Le numéro est entièrement consacré au contrôle des armements.

Arms control and disarmament agreements: texts and histories of negotiations. Washington: US Arms Control and Disarmament Agency, 1980.

Bernard, Jean-Thomas et Truchon, Michel. *Impact du désarmement sur l'économie canadienne*. Département économique, Faculté des sciences sociales, Université Laval, août 1980.

Dean, Roy. 'Disarmament and the Soviet Union'. *World Today*, N° 35 (october 1979), pp. 408-413.

Désarmement: revue périodique de l'Organisation des Nations Unies. New York: Section des ventes, Nations Unies. Les numéros paraissent deux fois par année et renferment chacun des articles, une chronologie des événements et une bibliographie.

Disarmament Times. New York: NGO Disarmament Committee of the United Nations. On peut s'abonner en écrivant à: *Disarmament Times*, 77, UN Plaza, New York, N.Y. 10017.

Dossier de l'ACNU sur le Désarmement. Ottawa et Toronto: Association canadienne des Nations Unies, 1980. Prix: \$4.

Epstein, William. *Disarmament: Twenty-five years of effort*. Toronto: Canadian Institute of International Affairs, 1971, 97 pp.

Epstein, William. 'Mounting international tensions underline need for disarmament'. *International Perspectives* (March-April 1980), pp. 13-18.

Fiches d'information. New York: Département de l'information publique, Section de la presse, Nations Unies. Il s'agit d'une

série de résumés de quatre pages sur les questions de désarmement, qu'on peut se procurer gratuitement. Parmi les sujets couverts, il y a l'interdiction des essais nucléaires (n° 6), les armes chimiques (n° 7) et les coûts aux armements (n° 9).

Fisher, G. **Les accords sur la limitation des armes stratégiques.** Annuaire français de droit international, tome 18, 1972, pp. 9-84.

Griffiths, Franklyn J.C. 'De la justification des transferts d'armes par l'Union soviétique'. **Etudes internationales** (décembre 1977).

Kapur, Ashok. 'L'interdiction absolue des essais nucléaires'. **Perspectives internationales** (janvier-février 1979), pp. 31-36.

Keiser Blueth, Weil, Leslie, A. Lombard, Hervé. **Les accords sur la limitation des armes stratégiques.** Forces armées françaises, n° 11, mai 1973, pp. 10-19.

Klein, Jean. **L'entreprise du désarmement.** Cujas, Paris, 1967.

Lachance, Monique et Legault, Albert. 'Les MBFR: les méthodes de réduction (2^e partie)'. **Etudes internationales** (septembre 1978).

Newhouse, John. **Cold dawn: the story of SALT.** New York: Holt, Rinehart & Winston, 1978.

Des Nations Unies, Annuaire du désarmement. New York: Centre du désarmement, Nations Unies. Revue annuelle détaillée des faits saillants du désarmement.

Nye, Joseph S. 'Défense et illustration du régime de la non-prolifération'. **Politique étrangère** (décembre 1980), pp. 4-45.

'On non-proliferation policies and the NPT treaty: special report'. **Bulletin of the Atomic Scientists**, n° 36 (avril 1980), pp. 37-45.

'La Session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement: analyse des conseillers détachés auprès de la délégation canadienne'. **Perspectives internationales** (septembre-octobre 1978), pp. 8-15.

Strategic Survey. London: International Institute for Strategic Studies. Il s'agit d'une revue annuelle des événements liés à la sécurité internationale, y compris les efforts de limitation des armements.

Talbott, Strobe. **Endgame: the inside story of SALT II.** New York: Harper & Row, 1979, 319 p.

The United Nations versus the arms race. New York: Department of Public Information, United Nations, 1980, 117 p.

Zartman, I. William. 'Les transferts d'armements en Afrique'. **Etudes internationales** (septembre 1977).

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20004152 6

DOCS

CA1 EA 81U51 FRE

Reford, Robert, 1921-

Le Canada et UNSSOD II : la
deuxieme session extraordinaire de
Nations Unies sur le desarmement,
mai/juin 1982 : une perspe
43257502



60984 81800